



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-sixième session

Rome, 23–25 avril 2007

DISCOURS D'OUVERTURE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT DE LA FAO, M. DAVID A. HARCHARIK

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la soixante-sixième session du Comité des produits.

Comme il y a deux ans, cette session du Comité des produits se tient dos à dos avec la session du Comité de l'agriculture. Comme vous le savez, le rôle du Comité des produits est essentiellement de passer en revue les politiques et les faits récents concernant les marchés des produits agricoles et d'adresser des recommandations de politique générale au Conseil de la FAO.

Depuis le dernier Comité des produits, les prix de nombreux produits agricoles ont augmenté. Si cette augmentation est le résultat de nombreuses caractéristiques fondamentales des marchés, un certain nombre de nouveaux facteurs apparaissent, qui affectent les cours des produits. Le premier d'entre eux, examiné aujourd'hui même par le Comité, est l'incidence de la croissance économique rapide de la Chine et de l'Inde. Le second est l'impact des prix du pétrole brut sur les produits agricoles qui peuvent être utilisés pour produire des biocarburants. La FAO a commencé à analyser l'augmentation de la demande et, partant, des prix de ces produits.

Malgré l'augmentation récente des cours des produits de base, les tendances à long terme restent à la baisse et les variations à court terme restent significatives. Ces problèmes ont toujours préoccupé le Comité des produits et au cours des dernières années, les problèmes rencontrés par les pays en développement en matière de prix des produits de base ont bénéficié d'une attention grandissante sur la scène internationale. Par exemple, il y a eu un regain d'intérêt pour les programmes de gestion de l'offre, qui font l'objet de l'un des points de l'ordre du jour de la présente session.

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

Comme au cours des sessions précédentes, le Comité passera également en revue les faits récents se rapportant aux politiques commerciales. Cette question est particulièrement d'actualité, compte tenu de la reprise du Cycle de Doha après l'impasse précédente. Les réformes des politiques commerciales visant à assurer un système commercial mondial équitable et axé sur le marché et à réduire les subventions ayant des effets de distorsion sur le commerce, ainsi que les obstacles au commerce, peuvent apporter une contribution positive aux échanges et au développement, tout comme la réduction de la pauvreté et de la faim. La Déclaration du Millénaire de l'ONU préconisait un système commercial ouvert, équitable, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires et les négociations commerciales multilatérales sont le moyen le plus prometteur pour y arriver.

La réforme des politiques commerciales n'est toutefois pas une panacée et des échanges plus libres ne produiront pas des avantages égaux pour tous les pays en développement ou même toutes les régions d'un même pays. Tous les pays en développement ne bénéficieront pas, à court ou à moyen terme, d'un accès amélioré aux marchés d'exportation et ne tireront pas nécessairement profit d'une plus grande ouverture de leurs marchés intérieurs. Nombre de pays seront confrontés à des contraintes au niveau de l'offre, notamment, au manque d'infrastructures rurales et leur production sera très fortement tributaire des conditions météorologiques. Souvent, leur secteur agricole n'est pas compétitif et ils ne peuvent pas tirer profit des nouveaux débouchés commerciaux, notamment pour les produits transformés et à valeur ajoutée. La réduction des tarifs douaniers entraîne également, pour la production locale, une concurrence accrue des produits importés et certains systèmes de production intérieure contribuant dans une large mesure aux approvisionnements alimentaires, aux recettes rurales et à l'emploi pourraient ne pas être en mesure de faire face à cette concurrence. Même lorsque les pays sont plus compétitifs, la production intérieure pourrait être vulnérable devant des poussées d'importations à court terme. La sécurité alimentaire durable dépend d'une amélioration de la productivité de la production vivrière locale et les pays en développement doivent avoir la souplesse et la latitude nécessaires pour créer un ensemble de politiques appuyant une telle amélioration. Les politiques commerciales doivent être compatibles avec les politiques agricoles intérieures, lesquelles peuvent être différentes selon le niveau de développement agricole de chaque pays. De nombreux pays doivent pouvoir bénéficier d'un certain degré de flexibilité pour appliquer les nouvelles règles commerciales et recevoir une aide afin de se conformer aux nouvelles conditions commerciales découlant de la libéralisation. Naturellement, les pays en développement n'ont pas tous les mêmes besoins et il n'existe donc pas de solution universelle.

Le Cycle de Doha doit mettre en place des instruments efficaces permettant de réduire au minimum le nombre de cas dans lesquels les pays en développement pourraient être affectés négativement par une libéralisation plus poussée des échanges mondiaux. Les négociations du Cycle de Doha ont permis de proposer un certain nombre de mécanismes à cette fin, comme la catégorie des « produits spéciaux » et les « mécanismes de sauvegarde spéciaux ». L'ordre du jour du Comité des produits prévoit l'examen des dernières positions concernant les négociations ainsi que d'une série de questions comme les produits spéciaux, les sauvegardes spéciales et l'Initiative d'aide au commerce. Ce point a été inscrit à l'ordre du jour, afin d'informer les membres sur les questions en jeu et de présenter les travaux analytiques de la FAO visant à contribuer à un débat bien informé sur ces questions importantes.

La FAO s'est engagée à aider les pays en développement à participer pleinement aux négociations commerciales multilatérales en leur fournissant des informations et des analyses, ainsi qu'une assistance technique et une aide pour le renforcement des capacités. Ce rôle de la FAO était prévu dans le plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation et les différentes Conférences de la FAO ont continué à souligner ce rôle. Des mesures doivent être prises pour faire en sorte que les avantages potentiels des réformes commerciales soient répartis entre tous de la manière la plus équitable possible et, à cette fin, la FAO aide les pays à améliorer la compétitivité de leurs produits agricoles. L'Initiative d'aide au commerce est un moyen important de faire face aux

contraintes pesant sur le développement des échanges des pays en développement. La contribution potentielle de la FAO à cette initiative est une question inscrite à votre ordre du jour.

Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués, Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de votre participation à cette session du Comité des produits. L'ordre du jour porte sur des questions fondamentales pour le commerce des produits de base et le développement. Le Comité des produits est la seule instance vraiment mondiale où sont examinés les problèmes rencontrés par les producteurs, exportateurs et importateurs de produits agricoles et où sont identifiées les solutions appropriées. Vos débats de cette semaine revêtent donc une importance toute particulière.

Je souhaite que cette session soit constructive et couronnée de succès.